



Service de la santé publique
du Canton de Vaud

Bâtiment administratif de la Pontaise
Avenue des Casernes 2
CH – 1014 Lausanne

T +41 21 316 18 18
F +41 21 316 42 78
autorisation.pratiquer@vd.ch
www.vd.ch/ssp

ANNONCE

Psychothérapie déléguée

- **En cas de plusieurs annonces, merci de bien vouloir remplir un formulaire par psychologue en délégation.**
- **Ce formulaire est à faire remplir par le déléguant.**

Informations sur le déléguant :

Nom : _____ Prénom(s) : _____

Titres : psychiatre et psychothérapie d'enfant et d'adolescent
 psychiatre et psychothérapie
 AFC « psychothérapie déléguée »

Adresse professionnelle : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Informations sur la personne en délégation :

Nom : _____ Prénoms : _____

Formation de base :

Etudes universitaires en psychologie (branche principale) Oui Non
et en psychopathologie (branche secondaire) Oui Non

Autres diplômes d'une haute école

Matières étudiées : _____

Haute école : _____

Autre type de formation

Quel type : _____

Fin d'études (année) : _____

Êtes-vous titulaire d'un titre de spécialisation en psychothérapie Oui Non

Si oui, en quelle date l'avez-vous obtenu : _____

Si non, êtes-vous en formation postgrade de psychothérapie ? Oui Non

Date du début d'activité : _____ Pourcentage d'activité : _____

Nota Bene

- Le médecin délégant a la reconnaissance de la psychothérapie déléguée dans le cabinet médical (auto déclaration pour le cabinet médical).
- La personne en délégation doit être au bénéfice de 150 heures de formation théorique dans l'orientation choisie et de 100 heures d'expérience personnelle dont 50 heures dans une thérapie individuelle.
-
- Le délégant s'engage à superviser la personne en délégation d'une manière adéquate en tenant compte de sa formation et des compétences de son employé.
- L'activité de la personne en délégation doit être exécutée au cabinet du délégant.
- Tous changements concernant le délégant doivent être annoncés au Service de la santé publique.

Merci de bien vouloir nous fournir un CV de la personne en délégation ainsi qu'une copie de ses diplômes.